

FICHE PRATIQUE N°3
TRANSFERT DU PROFIL
DE GESTIONNAIRE PRINCIPAL
SUR CHORUS PRO

➤ Qui possède le compte de gestionnaire principal ?

- Depuis la note de la DGFIP du 3 mars 2023, le gestionnaire principal doit être l'adjoint gestionnaire
- Il est habilité par la DDFIP sur autorisation du référent académique(RConseil). Avant la note du 3 mars 2023, le gestionnaire principal était le chef d'établissement.
- Il peut :
 - Habilitier les nouveaux utilisateurs
 - Activer la structure
 - Modifier les informations de la structure.
- Les nouveaux adjoints-gestionnaires **sans compte académique** doivent demander la création d'un compte en écrivant à la référente académique à l'adresse : rconseil@ac-grenoble.fr.

➤ En cas de mutation :

Les 3 conditions cumulatives pour transférer le compte du gestionnaire principal sont :



1. **L'adjoint gestionnaire est nommé**
2. **Il possède un compte chorus pro**
3. **Il a demandé son rattachement à l'établissement**

En cas de nécessité, pour assurer la continuité de service, le gestionnaire principal peut transférer son rôle au chef d'établissement ou à une personne du service de gestion / comptabilité parmi la liste des personnels rattaché à la structure.

Il sera en charge de :

1. Valider le rattachement de l'adjoint gestionnaire nouvellement nommé
2. Lui transférer le profil de gestionnaire principal

➤ Procédure pas à pas :

1° Connexion :

<https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/menu/menuIAM.pl>

Votre identifiant correspond à la première lettre de votre prénom + nom de famille-xt
(Un chiffre est ajouté en cas d'homonymie)

FICHE PRATIQUE N°3 TRANSFERT DU PROFIL DE GESTIONNAIRE PRINCIPAL SUR CHORUS PRO

Authentification

Saisir la partie gauche (avant l'@) de l'adresse mél ou l'identifiant "-xt" pour les utilisateurs externes :

Identifiant :

Mot de passe : [Mot de passe "-xt" oublié?](#)

En cas de perte ou d'expiration de votre mot de passe merci de vous référer à l'annexe 2
« **Perte ou expiration de votre mot de passe** »

2° Cliquez sur l'onglet « organisation » :

Les domaines Chorus Pro

| | | |
|---|--|--|
|  Marché Dume Accéder au domaine |  Commande Engagements Accéder au domaine |  Facturation Factures, factures de travaux, frais de justice, remboursement de taxes Accéder au domaine |
|  Organisation Structures, utilisateurs, annuaire des structures publiques Accéder au domaine |  Raccordements Raccordements EDI et API Accéder au domaine |  Outils Signature Accéder au domaine |

3° cliquez sur l'onglet « structure » :

Domaines Organisation

| | |
|---|---|
|  Structures Gestion des structures Accéder à l'application |  Utilisateurs Gestion des utilisateurs Accéder à l'application |
|---|---|

4° tous en bas de la page cliquez sur l'onglet « transférer le gestionnaire principal » :

**Transférer le
Gestionnaire
Principal**

Changer le gestionnaire principal pour une
structure, une sélection de structures ou
toutes les structures.

**FICHE PRATIQUE N°3
TRANSFERT DU PROFIL
DE GESTIONNAIRE PRINCIPAL
SUR CHORUS PRO**

5) Sélectionnez dans le menu déroulant « transfert de toutes vos structures vers un seul gestionnaire » et choisissez l'adjoint gestionnaire :

Transférer le Gestionnaire Principal

Changer le gestionnaire principal pour une structure, une sélection de structures ou toutes les structures.

Type de demande *

-- Aucun --

-- Aucun --

Transfert d'une partie de vos structures

Transfert de toutes vos structures vers un seul gestionnaire

Transfert de toutes vos structures vers plusieurs gestionnaires

En transférant le rôle de gestionnaire principale à l'adjoint gestionnaire, le chef d'établissement :

- conserve son accès à chorus pro **en tant qu'utilisateur simple.**
- Se connectent toujours via le PIGP sécurisé :
<https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/menu/menuIAM.pl>